

**DIRECTION GENERALE**

Département Inspection Contrôle

Affaire suivie par : ##### #####

Et : ##### #####

[ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr)

Réf. : M2022\_00895

EHPAD André Bouteiller  
34 rue du Dr Bouteiller  
85000 La Roche sur Yon

Monsieur #####, Président,  
Monsieur #####, Directeur.

Nantes, le lundi 20 février 2023

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception des observations que vous avez formulées, dans le cadre de la procédure contradictoire, relatives au rapport initial de contrôle et aux demandes de mesures correctives envisagées.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le **rapport final de contrôle** assorti des demandes de mesures correctives définitives. Les délais de mise en œuvre de ces mesures commenceront à courir à compter de la date de réception du présent document.

Enfin, je vous demande de transmettre dans un délai d'un an l'état final de réalisation des demandes de mesures correctives auprès du Département Inspection Contrôle (ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr) en vue de l'organisation du suivi de cette inspection.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le Directeur Général par intérim,  
Le Conseiller auprès de la Direction Générale

##### #####

**Contrôle sur pièces le 23/11/2022**

Nom de l'EHPAD	André Boutelier		
Nom de l'organisme gestionnaire	CCAS de La Roche sur Yon		
Numéro FINESS géographique	850003278		
Numéro FINESS juridique	850012535		
Commune	La Roche sur Yon		
Statut juridique	Centre communal d'action sociale		
Capacité de l'établissement - Article L 313-22 du CASF		Autorisée	Installée
Capacité Totale	96		
	HP	94	82
	HT	2	1
	PASA	12	
	UPAD		
	UHR		
PMP Validé	174		
GMP Validé	613		
<b>Demandes de mesures correctives envisagées - Rapport initial</b>			
	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de prescriptions	3	2	5
Nombre de recommandations	13	28	41
<b>Demandes de mesures correctives retenues - Rapport final</b>			
	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de prescriptions	3	2	5
Nombre de recommandations	12	25	37

**Instruction du rapport de contrôle : ##### ##### - Chargé de contrôle/Personne qualifiée**

**Signature du rapport de contrôle : ##### ##### - Inspecteur de l'action sanitaire et sociale**

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES

N° de question	Demandes de mesures correctives	Prescription		Recommendation		Injection	échéance (dès réception, 6 mois, 1 an)	Réponse EHPAD contradictoire	Réponse ARS	Mesures correctives retenues
		Priorité niveau 1	Priorité niveau 2	Priorité niveau 1	Priorité niveau 2					
<b>1 - GOUVERNANCE</b>										
1.5	Stabiliser la fonction de direction			1			dès réception du présent rapport	Il a été transmis des contrats de travail antérieurs au 1er janvier 2018.	Il est pris acte des précisions apportées. Il est constaté l'absence d'élément indiquant le nombre de personne ayant assumé des fonctions de direction depuis le 1er janvier 2018. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective.	Mesure maintenue
1.7	Pendant les périodes d'absence du directeur, élaborer et publier par note de service les modalités de l'intérieur de la direction.				2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.8	Respecter la capacité autorisée de l'EHPAD.	1					dès réception du présent rapport	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.11	Formaliser des réunions de l'équipe de direction				2		dès réception du présent rapport	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.13	Structurer les temps d'échange des professionnels et les formaliser (comptes rendus, planning prééponné...)				2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.15	Formaliser des fiches de tâches				2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.16	Proposer aux professionnels une prestation d'analyse de la pratique par un psychologue extérieur à l'établissement.				2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.20	Veiller à ce que le MEDEC participe à des temps de transmission.				2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.24	Proposer une formation spécifique à l'encadrement à l'IDEC	1					dès réception du présent rapport	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.25	Formaliser un protocole de prévention, de signalement et de traitement des situations de maltraitance et organiser son appropriation par le personnel.			1			6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.26	Mettre en place une procédure écrite de signalement et de traitement des événements indésirables et s'assurer de son appropriation par le personnel.			1			6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.27	Limiter la température de l'eau mise à disposition des résidents pour les douches à 38-40°C par la mise en place d'un mitigeur thermostatique.			1			Dès réception du rapport	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.28	Organiser une traçabilité et une analyse des EI incluant des RETEX				2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.29	Provoquer un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations écrites et orales des usagers et des familles.				2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.32	Elaborer le rapport d'activité en y intégrant des éléments sur l'état d'avancement sur la démarche qualité (Art. D 312-203 §1 du CASF).			2			1 an	Le rapport d'activité 2021 a été transmis.	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins, il est constaté que ce rapport est partiellement incomplet. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective.	Mesure maintenue
1.33	Realiser des enquêtes de satisfaction globales, au moins tous les deux ans, y compris auprès des familles.				2		1 an	Aucun document transmis		Mesure maintenue
<b>2 - RESSOURCES HUMAINES</b>										
2.1	Elaborer une procédure relative aux modalités d'accompagnement des nouveaux salariés et des stagiaires			2			6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
2.2	Mettre en place un dispositif d'accompagnement des nouveaux agents organisant plusieurs jours de doublet (huitaine).				2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
2.5	Stabiliser les effectifs en veillant notamment à diminuer la proportion de personnels non-encadrés dans l'établissement				2		dès réception du présent rapport (obligation de moyens)	Aucun document transmis		Mesure maintenue
2.7	Organiser une supervision des soins afin de limiter les risques liés aux glissements de tâches.	1					dès réception du rapport	Aucun document transmis		Mesure maintenue
2.14	Formaliser les entretiens professionnels des agents, selon une fréquence à minima bisannuelle				2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
2.15	Structurer un plan pluriannuel de formation				2		6 mois	Il a été transmis l'annexe de formation du CPOM (2018 - 2022) et un plan de formation pour l'année 2020.	Il est pris acte des précisions apportées. Les documents transmis ne constituent pas un plan pluriannuel de formation de l'année en cours et des années à venir. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective.	Mesure maintenue
2.16	Poursuivre/Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant une formation sur la bientraitance destinée à tout le personnel.				2		6 mois	Il a été transmis l'annexe formation CPOM (2018 - 2022).	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins, cette planification étant prévisionnelle, il ne peut être attesté de l'effectivité de ces formations. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective.	Mesure maintenue
2.17	Poursuivre/Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant des formations sur les troubles psycho-comportementaux à destination prioritairement du personnel de soin.				2		6 mois	Il a été transmis l'annexe formation CPOM (2018 - 2022) et le plan de formation 2020.	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins, cette planification étant prévisionnelle, il ne peut être attesté de l'effectivité de ces formations. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective.	Mesure maintenue
<b>3 - ADMISSION ET ACCOMPAGNEMENT</b>										
3.5	Formaliser et réaliser une évaluation gériatrique standardisée lors de l'admission du résident, de façon pluridisciplinaire en vue du repérage des risques de perte d'autonomie et de l'élaboration du projet de soins du résident (procédure EG9 à formaliser). Art D 312-158 du CASF.	1					6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.6	Réaliser une évaluation standardisée des risques psychologiques au décours de l'admission (tests neuropsychologiques).			1			6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.7	Réaliser une évaluation standardisée des risques de chute, au décours de l'admission.			1			6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.8	Réaliser une évaluation standardisée des risques bucco-dentaires, au décours de l'admission.			1			6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.9	Préciser dans le règlement de fonctionnement les modalités d'accès au dossier administratif et médical.				2		6 mois	Un contrat de séjour et le règlement intérieur ont été transmis.	Il est pris acte des précisions apportées. Le droit d'accès au dossier administratif et médical ainsi que les modalités d'accès doivent figurer dans le règlement de fonctionnement. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective.	Mesure maintenue
3.11	Formaliser des projets personnalisés pour la totalité des résidents (Art. L 311-3,7° du CASF)	1					6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.13	Formaliser un évènement au contrat de séjour reprenant les principaux objectifs du projet personnalisé.			2			1 an	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.14	Formaliser une procédure d'élaboration des plans de soins.				2		6 mois	Il a été transmis un plan de soin anonymisé.	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins, le document transmis n'est pas une procédure formalisée. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective.	Mesure maintenue
3.16	Proposer une douche ou un bain au moins une fois par semaine.			1			dès réception du présent rapport	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.17	Professionaliser la fonction d'animateur.				2		1 an	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.19	Organiser pour les résidents un minimum d'animations le weekend.				2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.20	Promouvoir l'implication de bénévoles dans la vie de l'établissement (animations).				2		dès réception du présent rapport	Il a été transmis une délibération du CAS en faveur de l'intervention des bénévoles en EHPAD.	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins, le document transmis ne permet pas de connaître le nombre de bénévoles impliquer dans la vie de l'établissement. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective.	Mesure maintenue
3.21	Mettre en place une commission animations ouverte à tous les résidents souhaitant y participer.				2		1 an	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.22	Veiller à la qualité nutritionnelle des repas avec la supervision d'une diététicienne.				2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.23	Proposer un plat complet de substitution aux résidents qui ne souhaitent pas prendre le menu qui est prévu.				2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.24	Mettre en place une commission des menus ouverte à tous les résidents souhaitant y participer.				2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.25	Mettre en place des mesures correctives pour réduire le débit de jeûne.			1			6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.26	Proposer aux résidents une collation nocturne et la formaliser dans le plan de soin			1			dès réception du présent rapport	Aucun document transmis		Mesure maintenue